Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-265603373-20260914-2026_05_01-DE

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le 14 septembre à dix-huit heures, le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Riantec, sous la présidence de Gaëtan Malardé, président du CCAS.

– Nombre de membres en exercice : 15.

– Date de la convocation du conseil d'administration : vendredi 4 septembre 2026

– Présents : M MALARDÉ Gaëtan, Mme ROBLIN Muriel, MME GUY-THOMAS Myriam, MME GUÉMENÉ Sylviane, Mme MELLOU Morgane, MME PAUTONNIER Catherine, Mme RENAUD Véronique, M GUILLO Olivier, Mme JAFFRÉ Françoise, LOUVEL Sylvie.

M CAPON Stéphane, président de la CPTS était également présent et a participé aux différents échanges.

– Absents ayant donné pouvoir : M KERBELLEC Jean-Marc à Mme ROBLIN Muriel, Mme DREANO Lydia à Mme ROBLIN Muriel

– Membres absents excusés : DENOUAL Hélène, M SAINT-JALMES Robert, Mme HUMBERT Lydie

– Membres absents :

Mme ROBLIN Muriel est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel, en notifiant les pouvoirs et en présentant l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté.

Le compte rendu du conseil d'administration du 6 juillet 2026 est approuvé et le registre est mis à la signature.

RÈGLEMENT DES AFFAIRES COURANTES

Question n°1 : INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Morbihan habitat nous a informé de la libération de 4 logements sociaux à Riantec.

Une première sélection de candidats a été faite par Muriel Roblin et les deux agents du CCAS. Les dossiers présentant des critères de priorité ont été sélectionnés puis transmis à Morbihan Habitat qui

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-265603373-20260914-2026_05_01-DE

se charge de vérifier la validité de la demande et de contacter les personnes. Les 27 juillet et le 31 aout ont eu lieu deux commissions d'attribution à Morbihan Habitat à laquelle Muriel Roblin a participé.

T2 quartier kerberenne

- Attribution à un homme seul de 54 ans, en situation de handicap en rez de chaussée

T3 quartier la pradène

- Attribution à un homme seul de 55 ans, en situation de handicap

T3 quartier Kerostin

- Attribution à une femme seule de 32 ans avec 1 enfant victime de violence conjugale

T3 quartier des jardins de la mer

- Attribution à une femme seule de 52 ans avec 1 enfant victime de violence conjugale

LE PRESIDENT DU CCAS

Gaëtan Malardé

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE de RIANTEC 56670

La secrétaire de séance

Muriel Roblin